

Rombies-et-Marchipont : Guy Huart adapte ses «projets avec la réalité des finances communales»

Face à la liste conduite par Guy Huart, maire sortant deux anciennes conseillères municipales. Réélu dès le premier tour, cinq mois après l'installation du conseil municipal, le maire est revenu sur la campagne, les projets, la fiscalité, la rentrée scolaire... Entretien.



Quels sont les petits et grands projets ?

« On adapte nos projets à la réalité communale en tenant compte de la maîtrise budgétaire. Dans la mandature précédente, on a commencé des travaux. Aujourd'hui, on est dans l'attente du versement des subventions. Le gros dossier est la nouvelle salle de classe que nous avons dû créer suite à l'annonce de la création d'un poste d'enseignant. Des travaux ont été réalisés. Je citerai la rue du Moulin, la création d'une nouvelle entrée de la mairie par l'arrière pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le sablage de la mairie, une nouvelle salle pour les associations, la construction d'une crèche. Pour les projets, ils seront essentiellement axés sur le cadre de vie, la signalétique commerciale, l'acoustique de la salle polyvalente, le chemin de randonnée, la piste cyclable. »

Justement, où en êtes-vous avec la piste cyclable, elle devrait être terminée depuis longtemps ?

« Elle doit relier les communes de Quarouble à Jenlain en traversant notre village. Depuis deux ans, les plans sont faits. Il reste à acquérir des largeurs de cinq mètres de bandes de terrain à certains endroits. Les agriculteurs sont d'accord. J'ai envoyé deux courriers de relance au conseil général. J'attends toujours une réponse. Pourtant, un an avant les élections municipales, il y a eu plusieurs réunions, aujourd'hui on n'entend plus parler de rien. Je reste assez interrogatif. »

Les travaux, ça se finance, prévoyez-vous des augmentations d'impôts locaux ?

« Les taxes communales n'ont pas augmenté depuis 2001. Les finances sont saines, on reste cependant dans une gestion prudente et rigoureuse. Pour terminer les travaux en cours, nous avons ouvert une ligne de crédit, c'est une forme d'emprunt que nous rembourserons dès que

la commune percevra les subventions que nous attendons de l'État, de la Région et du Département. »

Comment vous positionnez-vous sur l'intercommunalité ?

« Dans le mandat précédent, j'étais vice-président chargé du tourisme. Pour cette mandature, j'ai demandé à ne plus y être, toutefois je continue de siéger en tant que membre titulaire. Nous rencontrons un problème d'inondation, il nous faut lutter contre le ruissellement des eaux agricoles en favorisant l'infiltration en créant un merlon pour réduire les débits d'arrivée d'eau au Calvaire. Avec l'agglo, on travaille sur ce dossier. »

Le parcours de Guy Huart

Professeur d'anglais à la retraite, Guy Huart a été élu la première fois en 1983 sous le mandat d'Arthur Jaumont. De 1989 à 1995, il a été adjoint chargé de la culture et de l'information. De 1995 à 2001, André Jouglet occupera le fauteuil majoral et aura huit élus, tandis que la liste dans laquelle figure Guy Huart aura sept élus sur les quinze que compte le conseil municipal. La cohabitation municipale sera jugée par bon nombre d'observateurs difficile. En 2001, Guy Huart conduit une liste et remporte la mairie dès le premier tour. En 2008, le maire sortant est réélu avec 73 %. Rebelote en 2014. Président du CHARM depuis 1984, cette association a édité plusieurs ouvrages et menées différentes actions culturelles sur le village.

Zoom sur la nouvelle salle de classe

« *Commencés en octobre de l'année dernière, les travaux ont duré six mois. La nouvelle salle de classe sera opérationnelle à la rentrée. En juillet, la commune a fait enlever le bâtiment locatif modulaire. Le gros œuvre a été réalisé à l'identique de l'ancien bâtiment. C'était dans le calendrier des charges de l'architecte* », explique le maire.

La semaine dernière, il ne restait plus qu'à poser le revêtement de sol dans le nouveau hall d'entrée et dans la salle de classe d'une superficie de 60 m². Une visite des lieux est prévue le 1er septembre, de 17 h 30 à 18 h.

La réforme des rythmes scolaires

La commune a décidé d'appliquer la réforme à la rentrée scolaire 2014. Il y aura école le mercredi matin. Les cours en maternelle et primaire auront lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 45, et le mercredi, de 9 h à 12 h. Gratuits, les trois quarts d'heure de temps d'activités périscolaire (TAP) auront lieu après l'école de 15 h 45 à 16 h 30 (sauf le mercredi). Il n'y aura pas de cantine le mercredi midi ; le repas devra être fourni par les familles si les enfants restent en garderie. Une réunion avec les parents d'élèves est prévue le 1er septembre, à 18 h, à la salle polyvalente. La municipalité, les enseignants et le personnel d'animation fourniront les informations sur le nouveau fonctionnement de l'école.

Article VdN paru le 29 août 2014